

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE (Vendée)

Séance du Conseil Municipal du 9 Février 2026

(suivant article 4 de l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 qui modifie l'article L.2121-23 du CGCT)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

N°	Objet	Décision (Approuvée/rejetée)
D11-2026	Ouverture anticipée de crédits en investissement en 2026	Approuvée
D12-2026	Attribution du marché pour l'aménagement de la rue de la madone du lotissement Les Chaumes à la rue de la Milonnière	Approuvée

Publication du 13 février 2026



L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goulle-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

Date de convocation du Conseil municipal : 3 février 2026

Présents	DALLET Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, BREMAND Géraldine, COLONNIER Richard, GUIMBRETIERE Christina, METAYER Stéphane, PELON Émeline, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	LAGET Steven (pouvoir à Géraldine BREMAND) ; BARRETEAU Angéline (pouvoir à Jacky DALLET), JOSSET Nicole, ARRIVÉ Benjamin,
Secrétaire de séance	Catherine ROUSSELOT
D11 - 2026 / OBJET	Délibération portant ouverture anticipée des crédits d'investissement 2026

Monsieur Le Maire rappelle que le budget de la commune ne sera voté que le 9 mars. L'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Plusieurs dépenses d'investissement sont envisagées en février aussi il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement sur le budget principal pour les sommes suivantes sachant que les ouvertures de crédits au budget de 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette étaient de 3 163 737,67 euros.

Opération ou chapitre budgétaire	Libellé	Crédits ouverts en 2025 (BP + DM)	Crédits ouverts avant le vote du BP 2026	Libellé de la dépense
Opération 12	Autres acquisitions	65 546,29 €	4 000 €	Acquisition du nouveau copieur
			500 €	Caméra de recul sur le fourgon
Opération 51	Cimetière	12 375,58 €	1 500 €	Plantations cimetière
Opération 76	Parking de la salle	440 264,41 €	50 000 €	Retrait et traitement des terres polluées
Total		518 186,28 €	56 000 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025 et s'engage à reprendre ces dépenses dans le budget 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme, Envoyé en préfecture le 10/02/2026 Reçu en préfecture le 10/02/2026 Publié le 13 février 2026 ID : 085-218501963-20260209-D11_2026-DE	A Saint-André-Goulle-d'Oie, le 10 février 2026 Le Maire : J. DALLET La secrétaire de séance Catherine ROUSSELOT
---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).



L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-André-Goule-d'Oie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 18

Date de convocation du Conseil municipal : 3 février 2026

Présents	DALLEY Jacky, SOULARD Catherine, GUERY Francis, FONTENY Natacha, CARTEAU Anthony, DAHERON Wilfried, ALLIN Nicolas, ARRIVÉ Benjamin, BREMAND Géraldine, COLONNIER Richard, GUIMBRETIERE Christina, METAYER Stéphane, PELON Émeline, RAGON Claudine, ROUSSELOT Catherine, VINET Laurent.
Absent(s) excusé(s)	LAGET Steven (pouvoir à Géraldine BREMAND) BARRETEAU Angéline (pouvoir à Jacky DALLEY), JOSSET Nicole.
Secrétaire de séance	Catherine ROUSSELOT
D12 - 2026 / OBJET	Attribution du marché pour l'aménagement de la rue de la Madone du lotissement les Chaumes à la rue de la Milonnaire.

M DAHERON, conseiller délégué en charge de ce dossier, rappelle au Conseil Municipal que par délibération D80-2025 du 1^{er} décembre 2025 le Conseil Municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour lancer la consultation pour le réaménagement de la rue de la Madone du lotissement des Chaumes à la rue de la Milonnaire.

Marché à procédure adaptée déposé suivant le calendrier ci-dessous :

- Date de la publication : le 8 décembre 2025 sur marché sécurisés
le 10 décembre 2025 dans le journal Ouest France
- Date limite de remise des offres : 23 Janvier 2026 à 12H

Les critères de choix fixés étaient les suivants : Le prix : 60%
La valeur technique de l'offre : 40%

Trois entreprises ont fait une offre et les services de la SAET, maître d'œuvre pour ce dossier, ont réalisé l'analyse des offres suivante :

M DAHERON commente le rapport d'analyse des offres et répond aux questions qui lui sont formulées.

A l'issue de cette présentation il propose de retenir l'offre la mieux disante, qui est celle de l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de travaux de 171 811,95 €.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis. Celui-ci, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✓ DECIDE d'attribuer le marché pour l'aménagement de la rue de la Madone du lotissement les Chaumes à la rue de la Milonnaire à l'entreprise Charpentier 3 rue des artisans 85140 L'OIE pour un montant total de 171 811,95 € HT.
- ✓ AUTORISE M. le Maire, ou en son absence, Mme la 1^{ère} adjointe, à signer le marché correspondant ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 10/02/2026

Reçu en préfecture le 10/02/2026

Publié le 13 février 2026

ID : 085-218501963-20260209-D12_2026-DE

A Saint-André-Goule-d'Oie, le 10 février 2026

Le Maire :

J. DALLEY

La secrétaire de séance

Catherine ROUSSELOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr (<http://www.telerecours.fr>).